



GRAINVILLE

Infos

Tel : 02.31.80.99.90

Mail : secretariat@grainville-sur-odon.fr

Site : www.grainville-odon.fr

INFORMATION COMMUNALE janvier 2026 n° 206

VIE MUNICIPALE

- **La Foncière de Normandie a acquis une partie de la future boulangerie**

Comme prévu, la Foncière de Normandie a racheté à la municipalité 51 % du montant estimé de la maison destinée à devenir dans quelques mois un dépôt de pain-terminal de cuisson, soit une somme d'un peu plus de 68 000 €. L'acte d'achat a été signé chez Maître Touzeau, notaire à Bretteville sur Odon, le lundi 19 janvier. Pour rappel, cet accord était prévu dès le début du montage entre la Foncière et la commune mais il avait d'abord fallu que la municipalité fasse seule l'acquisition de l'intégralité du bien avant, donc, d'en céder la moitié à la Foncière.

- **Un nouveau cycle pour les ateliers ASEPT à partir du mois de mars** (Réservé aux plus de 55 ans)

Les ateliers ASEPT reprendront début mars avec, comme thématique, la nutrition. Une conférence («Équilibre et besoins alimentaires») débutera ce cycle le vendredi 6 mars. Deux ateliers suivront les 13 et 20 mars sur des thèmes qui pourront être retenus par les participants (exemples : *Étiquetage alimentaire, bien choisir ses aliments / cuisinier équilibré avec petit budget / nutrition et pathologie / la nutrition et le sommeil / Les grandes familles d'aliments et leurs importances / Apport nutritionnel nécessaire chez le senior / Trucs et astuces pour intégrer ces recommandations au quotidien*). Comme pour chaque atelier, le nombre de places est limité. Inscriptions en mairie (02.31.80.99.90 ou secretariat@grainville-sur-odon.fr). Rendez-vous salle polyvalente de 9h30 à 11h30.

- **Les espaces communs du lotissement des «Marettes» dans le giron communal**

Cela peut paraître étonnant mais les espaces communs du lotissement des «Marettes», pourtant vieux de plus de cinquante ans, n'avaient toujours pas été intégrés dans le domaine communal public. C'est désormais chose faite. Une opération identique de régularisation est également en cours pour le lotissement de la Résidence de l'église. Il manque encore l'accord de deux propriétaires. Là aussi, il est souhaitable que cette situation soit rapidement réglée.

Inscriptions sur les listes électorales : la date butoir fixée au 6 février

Pour celles et ceux qui ne seraient pas encore inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 4 février en mairie et 6 février en ligne pour le faire. Pour mémoire, les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars prochains.

- **Le bulletin municipal vous attend**

Achévé il y a une petite quinzaine de jours, le bulletin municipal est à votre disposition. Vous pouvez soit le télécharger et le consulter en ligne via le site internet communal ou l'application panneau pocket soit en demander une version papier imprimée en mairie. Mr Delage ou Mme Capelle se feront alors un plaisir de vous le remettre. Pour mémoire, ce bulletin non seulement revient sur l'année passée mais regroupe toutes sortes d'infos utiles, que cela concerne les associations, les écoles, les démarches administratives ou tout autre information utile. Il est bien entendu à conserver toute l'année.



TRAVAUX

- **Les travaux du dépôt de pain se poursuivent sans encombres ...**

Même si les vieilles demeures réservent parfois quelques surprises, les travaux d'aménagement du terminal de cuisson-dépôt de pain dans la maison située près de la supérette avancent normalement.

- **... et se sont légèrement étoffés**

Des travaux supplémentaires, là encore co-financés par la municipalité et la Foncière de Normandie (qui a augmenté sa participation financière) ont été votés par le conseil municipal. Ces travaux vont notamment permettre d'aménager un local dans la pièce jouxtant la boulangerie avec un accès indépendant. La réfection totale du réseau électrique rendait de toute façon nécessaire des travaux dans cette partie. L'idée est de louer ce local à un particulier souhaitant y implanter une petite activité tertiaire. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie si vous êtes intéressé.

DIVERS

- **Retour sur la tempête**

Même si elle n'a pas engendré de dégâts trop conséquents, la tempête qui a soufflé dans la nuit du 8 au 9 janvier dernier n'a épargné ni la toiture de l'église d'où de nombreuses tuiles sont tombées ni plusieurs arbres, notamment rue de Carrouges. Un grand merci au passage aux agents des services techniques pour avoir «joué de la tronçonneuse» tout le vendredi, quitte à repousser leur week-end de quelques heures. A noter aussi que quelques particuliers ont été bien touchés (portail arraché, toiture envolée...). Cette tempête nous permet aussi de rappeler deux obligations : bien songer à élaguer ses arbres donnant sur la voie publique et absolument rentrer son container à déchets, ce qui n'était pas le cas pour tous (le ramassage avait été effectué le mardi, soit plus de deux jours avant).

Une voiture a ainsi été rayée par l'un de ces bacs devenus incontrôlables. Nous rappelons donc qu'un arrêté municipal oblige à rentrer à l'intérieur de l'enceinte de sa propriété le bac le jour même du ramassage de la benne et ce, pour ne pas gêner la circulation sur les trottoirs et donc également pour des raisons de sécurité.. D'avance merci.

● Déchets recyclables : quelques rappels

Déchets toujours mais cette fois-ci concernant les bacs jaunes (tri sélectif). La communauté de communes nous signale plusieurs refus de collecte des bacs jaunes en raison d'erreurs de tri. Voici donc quelques rappels bien utiles. Merci pour votre vigilance.



Les sacs opaques dans les bacs jaunes entraînent un refus systématique de collecte.



Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés : il suffit de bien les vider.



Laissez les bouchons sur les bouteilles (sauf collecte associative).



Retirez le film plastique des journaux et magazines.



Les flacons de mayonnaise, ketchup et les bouteilles d'huile en plastique sont recyclables.



Triez aussi les emballages de la salle de bain.



Encore un grand merci à Marie-Claude Arthaud, élue municipale, et à son mari pour la réalisation de toutes les décorations de Noël à partir de chutes de bois divers. Leur nombre conséquent permet désormais de couvrir tous les quartiers de la commune.

AGENDA

Samedi 7 février : Assemblée générale de l'Union nationale des anciens combattants (9h30, salle de la 15^e)

Mardi 3 mars : Conseil municipal (19h)

Vendredi 6 mars : Atelier ASEPT (salle polyvalente, 9h30-11h30)

Chaque vendredi après-midi : le Petit marché (Place Alphonse Duchemin)

Le jeudi et le vendredi : « L'atelier by Ségoleine » : salon de coiffure itinérant

 **E.I. ELE PEINTURE**

CONTACTEZ-MOI POUR UN DEVIS GRATUIT ET PERSONNALISÉ :

3, RUE DES BLÉS, GRAINVILLE-SUR-ODON
06.59.37.25.33
PANTELISELE@HOTMAIL.COM

- ★ Peinture intérieure
- ✓ Ravèlement de façade
- 🏠 Revêtement de sol



EVRECY MOTOCULTURE & LOISIRS
Spécialiste HONDA - KIOTI - JOHN DEERE

Karl LEVALLOIS



Le lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Z.A. les Cerisiers - 14210 EVRECY
Tél. : 02 31 80 42 15 - Fax. : 02 31 93 77 43
eml.karl@orange.fr

 **COUVERTURE**

VELUX ZINGUERIE DÉMOUSSAGE TRAVAUX DE CHARPENTE

02 31 806 416 - 06 75 796 151
contact@sarl-tillaut.fr

Rue de la 15^e Division Écossaise - 14210 GRAINVILLE-SUR-ODON

 **SNM**
Société Nouvelle de Métallerie

Tél. : 02 31 34 43 07
contact@snm14.fr

Parc d'activités
Les Rives de l'Odon
275, rue Verte - 14790 MOUEN

www.snm14.fr

Métallerie/Serrurerie
Tôlerie/Pliage/Chaudronnerie
Menuiserie acier
Charpente métallique
Garde-corps/Aluminium et verre
Service dépannage

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez vous faire connaître des Grainvillais en apparaissant sur cette page. N'hésitez pas à contacter la mairie au 02.31.80.99.90 ou par mail : secretariat@grainville-sur-odon.fr